

Madame Véronique VANDEBROUCK,
Directrice adjointe chargée
de la Voirie
Maison Communale annexe
6043 - Ransart

N/REF : DIR/VD/MP/KS/2021/94.

OBJET :
Monceau-sur-Sambre – Rue Desy – Modification de voirie.

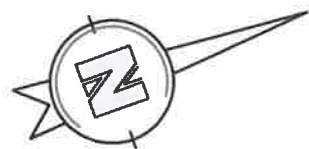
Madame la Directrice,
Chère Véronique,

Tu trouveras, en annexe, cinq exemplaires du plan modificatif de voirie se rapportant à l'objet repris sous rubrique.

Je t'en souhaite bonne réception et je te prie de croire, Madame la Directrice, Chère Véronique, à l'assurance de ma parfaite considération.

M. PAQUET,
Géomètre-expert Juré.





SURFACE À SUPPRIMER		
N°	DISTANCE	
V.3	5.96	
V.4	5.38	
V.5	2.00	
V.1	3.62	
V.3		
Superficie : 14 m²		

- Légende :**
- × P.xx Point de recalage
 - × V.xx Point de contour
 - /// X.x Point de mur(et)

Assiette de la Voirie Communale

Limite future "Privé - Public"

Surface à supprimer de la voirie communale

Limite actuelle "Privé - Public"

Tableau des coordonnées (syst. LOCAL - N°, X, Y)

P.1	808.223	1752.387
P.2	839.174	1744.413
V.1	815.275	1755.395
V.2	813.959	1750.758
V.3	814.287	1751.913
V.4	808.551	1753.542
V.5	813.356	1755.957

Si la modification de voirie est approuvée, selon l'acquéreur, une/des servitude(s) de passage devront être créées au moment de la rétrocession de la parcelle de voirie désaffectée. Et ce, au vu de la situation de "fait" plus que trentenaire, et au vu du plan du géomètre Galoppin du 04.03.1953 ;

Plan cadastral de la commune de Bretteville-sur-Odon (50) - Section 11. Le plan illustre les parcelles cadastrales et leur affectation. Une parcelle, B387d2, est mise en évidence par un triangle rouge et désignée comme l'objet de la modification de voirie. La rue Adolphe Desy traverse la section.

ECHELLE(S) : cfr. plan